SAINT - GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, que le conseil municipal procédera, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2026 à 19h30, tenue dans la salle du conseil située au 2215, boulevard Valcartier, à l'étude de la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure – lot 3 106 486

La demande vise à autoriser, pour le lot 3 106 486, une marge avant de 7 mètres, alors que l'article 2.4 du Règlement de zonage n° 262 prescrit une marge avant minimale de 12 mètres pour bâtiment principal dans la zone H-1.

L'acceptation de la demande permettrait la construction d'une unité d'habitation unifamiliale à l'extérieur de la zone de forte pente du terrain.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance susmentionnée.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 19 NOVEMBRE 2026.

Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la demande de dérogation mineure pour le lot 3 106 486 le 19e jour du mois de novembre 2026 aux endroits suivants :

- L'Hôtel de Ville de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
  2215, boulevard Valcartier, Saint-Gabriel-de-Valcartier
- Site internet de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 19 NOVEMBRE 2026.

Heidi Lafrance, Directrice générale/Greffière-trésorière